

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 5 juin 2012

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Robert Bérubé, Daniel Jean et Nicholas Ouellet.

155.06.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2012 soit accepté tel que présenté.

156.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012 soit adopté tel que présenté.

157.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

158.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2012

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

159.06.12 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 5 juin 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations mai 2012	2 375.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	3 082.80 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	21 147.04 \$	
REER employeur	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	804.52 \$	
REER employés	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	804.52 \$	
	Total:	28 214.31 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Richard Ruest	Bottes	3755	150.00 \$

Société Roman Policier	Don	3753	1 000.00 \$
URLS	Cotisation annuelle	3752	150.00 \$
SADC	Cotisation annuelle	3758	30.00 \$
Rés. Villes villages Santé	Cotisation annuelle	3757	50.00 \$
Chambre de Com. Kam.	Cotisation annuelle	3756	138.94 \$
Carrefour Action Famille	Cotisation annuelle	3759	78.76 \$
A.T.L.M.B.S.L.	Cotisation annuelle	3761	80.00 \$
Club Gymagine	Don	3760	25.00 \$
Const. F. Laplante	Dernier vers. Fenêtres	3762	2 537.11 \$
Petite Caisse		3763	142.75 \$
Petite Caisse		3770	96.11 \$
Jean-Pierre Lévesque	Bottes	3768	150.00 \$
Ville St-pascal	Loisirs Soccer	3771	60.00 \$
Financière BN	Paiement P. Industriel	3772	5 581.75 \$
Claude Paradis	Frais déplacement	3767	20.25 \$
Frédéric Lee	Frais déplacement	3764	41.40 \$
Symposium de peinture	Don	3765	500.00 \$
ADT	Cotisation annuelle	3717	318.94 \$
Régie inter-muni. incendie	Quote Part	3754	6 917.36 \$
Mathilde Loïselle	Frais déplacement	3769	23.55 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Parc	14314-35847	98.31 \$
Hydro-Québec	P1-P2	14314-72343	434.96 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	12915-52583	1 410.27 \$
Hydro-Québec	Caserne	14314-80984	94.27 \$
Hydro-Québec	Centre Communautaire	14314-71494	586.69 \$
Hydro-Québec	Centre Comm. Agrandis	14314-24282	875.11 \$
Hydro-Québec	Croix	14314-71741	38.00 \$
Hydro-Québec	Baseball	14314-81173	26.46 \$
Hydro-Québec	Garage	12915-74158	518.07 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	12915-91754	807.98 \$
Hydro-Québec	PP5	14314-87221	79.39 \$
Hydro-Québec	PP4	14314-72253	86.47 \$
Hydro-Québec	PP2	14314-31532	269.58 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	14314-49950	403.29 \$
Hydro-Québec	P3-P4	14314-81512	988.46 \$
Hydro-Québec	Étangs	14314-19881	1 811.87 \$
Hydro-Québec	PP3	14314-47313	98.67 \$
Hydro-Québec	PP1	13314-62895	416.88 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	13615-36230	107.28 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	14314-92349	202.80 \$
BELL	Chalet des loisirs	13615-87958	126.21 \$
BELL	Station pompage	13615-86167	80.96 \$
BELL	Station pompage	13615-91624	80.96 \$
BELL	Station pompage	13615-11226	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	13615-79449	273.38 \$
CSST	Frais mensuels	12915-97797	632.97 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	12915-02512	2 578.88 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	12915-97787	5 668.28 \$
Cartes de crédit			
SAQ	Boissons activité	Élus	339.13 \$
Telus	Communication	Élus	3.61 \$
Sonothèque RDL	Micro 50 et plus	Direction	287.39 \$
Resto St-Pascal	Frais déplacements	Dévelop.	17.45 \$
Bistro Colonial	Frais déplacements	Dévelop.	16.31 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			37 633.22 \$
TOTAL SALAIRES			28 214.31 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			37 633.22 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			118 181.77 \$
GRAND TOTAL :			184 029.30 \$

Je soussigné, Frédéric Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 5 juin 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédéric Lee,

160.06.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Daniel Jean soit nommé maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2012 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

161.06.12

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DES COMPTES

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme Mallette Sencrl, 470 rue Chapleau à Saint-Pascal, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

162.06.12

MANDATER ME RENÉ CHAMARD DANS LE DOSSIER DE M. STÉPHANE BONENFANT

ATTENDU QUE M. Stéphane Bonenfant, propriétaire du 12, rue Plourde, contrevient de plusieurs façons à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme, ainsi qu'aux articles 5 et 6 du règlement numéro 148, concernant les nuisances;

ATTENDU QUE M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement pour notre Municipalité s'est rendu à maintes reprises sur place afin de demander à M. Bonenfant de se conformer aux règlements;

ATTENDU QU'un avis d'infraction lui a été adressé le 26 avril dernier lui demandant d'obtempérer à notre demande et que depuis, aucun changement n'a été apporté;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me René Chamard afin que des procédures soient prises pour que M. Stéphane Bonenfant respecte nos règlements municipaux et de zonage.

163.06.12

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 087.04.12 – PROJET DE PÉRIMÈTRE URBAIN AU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC nous a transmis un projet pour la limite du périmètre urbain de notre Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 087.04.12 et que des modifications doivent être apportées à cette résolution;

ATTENDU QUE suite à quelques rencontres et une visite sur le terrain et en analysant les espaces constructibles dans le périmètre urbain, on remarque un manque d'espace par rapport aux besoins estimés dans la zone proposée A+ selon le plan fourni par la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE le déficit en espace constructible s'établit à environ 4,34 ha;

ATTENDU QUE les agrandissements des secteurs C+ et D+ situés près de la rue Garneau totalisent 8,45 ha et que le secteur A+ ne semble pas propice au développement et que sa demande d'exclusion pourrait nuire à l'acceptation des secteurs C+ et D+;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme priorise les secteurs C+ et D+ dans sa demande d'exclusion.

164.06.12

REMPLACEMENT DE L'ANTENNE D'ÉLECTRONIQUE MERCIER

ATTENDU QUE Électronique Mercier a une entente de location de terrain sur le lot 4 318 857-P;

ATTENDU QUE Électronique Mercier désire remplacer la tour existante par une tour autoportante;

ATTENDU QUE le projet se ferait conjointement avec Vidéotron afin d'améliorer la couverture cellulaire dans la municipalité ainsi que les systèmes radio de la municipalité et des pompiers;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE renouveler un bail de location de 100 ans en maintenant les charges et conditions du bail précédent;

QUE « et de la municipalité » soit ajouté à l'article 1 ;

QUE l'article 4 suivant soit ajouté « que le locataire verse au locateur, pour chaque fournisseur de services de télécommunication qui installera ses équipements dans les lieux loués, un loyer additionnel de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par mois à partir du premier jour du mois suivant le début de la construction des équipements du dit fournisseur de service de télécommunications »;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location selon les paramètres prévus ci-haut.

165.06.12

AFFECTATION DU FONDS DES RÉSERVES DE SABLIERES ET GRAVIÈRES

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans les réserves provenant des droits payables par les exploitants de sablières et gravières;

ATTENDU QU'une partie de la rue Galarneau est fortement endommagée, et ceci dû en partie au transport de matériel provenant d'une sablière et gravière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) provenant du fonds des réserves de sablières et gravières soit affecté à la réfection d'une partie de la rue Galarneau (secteur Brise-culotte).

166.06.12

ENGAGEMENT DU PERSONNEL – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2012

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le Camp de jour 2012 au salaire convenu :

Animateurs(trices)

Laurence Frève
Louis-Charles Baker
Josiane Paturel
Cathy Chamberland
Xavier Milliard

167.06.12

DEMANDE DE FINANCEMENT – COMITÉ M.A.D.A.

ATTENDU QUE le Comité M.A.D.A. désire faire une page aimantée des ressources d'urgences à distribuer aux résidents de notre Municipalité;

ATTENDU QUE les coûts de production de cette page sont élevés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre agente de développement, Mme Mathilde Loïselle, à adresser une demande d'aide financière au montant de huit cents dollars (800,00 \$) à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle afin de contribuer à la production des pages aimantées des ressources d'urgences et d'y apposer leur logo.

168.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME SARA-ÈVE DÉRY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Sara-Ève Déry a acquis la propriété sise au 180, rue Galarneau le 3 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Sara-Ève Déry au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 180, rue Galarneau.

169.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME HÉLÈNE LAPOINTE ET M. LUC MICHAUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud ont acquis la propriété sise au 145, rue Galarneau le 1er mai 2012;

ATTENDU QUE la propriété acquise par Mme Hélène Lapointe de M. Luc Michaud est une propriété commerciale;

ATTENDU QUE le programme d'accès à la propriété vise le développement domiciliaire et l'accès à la propriété sur notre territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 145, rue Galarneau.

170.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LUCIE DIONNE ET M. MICHEL LEBLANC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc ont acquis la propriété sise au 185, boul. Bégin le 8 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 185, boul.

Bégin.

171.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME VALÉRIE DIONNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme a acquis la propriété sise au 28, rue Plourde le 25 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Valérie Dionne au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 28, rue Plourde.

172.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. YANNICK VERREAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Yannick Verreault a acquis la propriété sise au 160, rue Galarneau le 25 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Yannick Verreault au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 160, rue Galarneau.

173.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - MME CAROLINE ROUILLARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Caroline Rouillard a acquis la propriété sise au 12, rue Fortier le 23 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Caroline Rouillard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 12, rue Fortier.

174.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au **25, Place Santerre en juin 2006**;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires souhaitant se prévaloir des avantages auxquels ils sont admissibles doivent le faire dans les douze (12) mois suivant l'acquisition de leur propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à

l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de M. René Roy pour le 25, Place Santerre.

175.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au 255, boul. Bégin le 22 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. René Roy en tant que propriétaire non résident au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 255, boul. Bégin.

CORRESPONDANCE

176.06.12

FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté tient son deuxième Défi Vélo le samedi 30 juin 2012;

ATTENDU QUE cette activité est mise sur pieds dans le but de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladies incurables de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté demande notre soutien lors de cette activité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un camion avec gyrophares de la Municipalité soit disponible lors de cette activité dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur tout son parcours.

177.06.12

TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-PACÔME – CONFIRMATION D'USAGE

ATTENDU QU'à la séance ordinaire de ce conseil municipal tenue le 3 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée à M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. afin de connaître ses intérêts et intentions concernant son terrain dans le parc industriel;

ATTENDU QUE M. Dionne nous informe qu'il a des intentions de construction sur son terrain acquis de la Municipalité de Saint-Pacôme dans le parc industriel et que des plans sont en attente d'être finalisé par un architecte;

ATTENDU QUE M. Dionne demande par la même occasion que des tuyaux soient installés pour la section du cours d'eau Drapeau traversant ce terrain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. que la construction doit être érigée avant la fin de l'année 2012 et qu'une demande soit adressée à la MRC de Kamouraska afin de fermer une section du cours d'eau Drapeau.

178.06.12

UNITÉ PASTORALE DE KAMOURASKA-OUEST – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest organise une fête pour souligner le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque qui est collaborateur pour ces paroisses;

ATTENDU QUE cette fête se tiendra le 10 juin 2012 à l'église de Mont-Carmel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter une contribution de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest pour l'organisation de la fête pour le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque.

179.06.12

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE – SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la société de gestion de la rivière Ouelle tient son 8^e souper-bénéfice annuel le samedi 16 juin prochain à la salle Albert-Royer de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE dès sa fondation en 2004, la Société de gestion de la rivière Ouelle s'est donnée comme mission de promouvoir, encourager et favoriser la pratique de la pêche au saumon sur la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE ce souper-bénéfice représente une source de revenus indispensable pour la Société de gestion de la rivière Ouelle afin de réaliser ses objectifs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Société de gestion de la rivière Ouelle au coût de soixante dollars (60,00 \$) chacun.

VARIA

180.06.12

TRANSPORT PIERRE DIONNE – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous présente une facture pour des travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement des rues Ouellet et Paquet;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder au paiement de la facture de Transport Pierre Dionne au montant de sept mille six cents dollars et cinquante-trois cents (7 600.53 \$) taxes incluses.

181.06.12

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VÉRIFICATION DU PONT DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU les dommages causés au pont de la Pruchière par Transport Pierre Dionne lors des opérations de déneigement à l'hiver 2009-2010;

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne a procédé aux réparations du pont de la Pruchière en mai;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec pour qu'une vérification soit faite au pont de la Pruchière afin de s'assurer que les réparations effectuées sont conformes.

182.06.12

SIGNALISATION DE LA LIMITE DE VITESSE – RUES DU MOULIN ET KING

ATTENDU QUE des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse sur la rue du Moulin et King sont devenus introuvables, possiblement volés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse de 50 km soient installés aux extrémités des rues du Moulin et King.

PÉRIODE DE QUESTIONS

183.06.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité

des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h39.

Gervais Lévesque
Maire

Frédéric Lee
Directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

155.06.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2012 soit accepté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

156.06.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER}
MAI 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012 soit adopté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

157.06.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
15 MAI 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

158.06.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
15 MAI 2012**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

159.06.12

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 5 juin 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations mai 2012	2 375.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	3 082.80 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	21 147.04 \$	
REER employeur	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	804.52 \$	
REER employés	Salaires sem du 22-04-2012 au 26-05-2012	804.52 \$	
	Total:	28 214.31 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Richard Ruest	Bottes	3755	150.00 \$
Société Roman Policier	Don	3753	1 000.00 \$
URLS	Cotisation annuelle	3752	150.00 \$
SADC	Cotisation annuelle	3758	30.00 \$
Rés. Villes villages Santé	Cotisation annuelle	3757	50.00 \$
Chambre de Com. Kam.	Cotisation annuelle	3756	138.94 \$
Carrefour Action Famille	Cotisation annuelle	3759	78.76 \$
A.T.L.M.B.S.L.	Cotisation annuelle	3761	80.00 \$
Club Gymagine	Don	3760	25.00 \$
Const. F. Laplante	Dernier vers. Fenêtres	3762	2 537.11 \$
Petite Caisse		3763	142.75 \$
Petite Caisse		3770	96.11 \$
Jean-Pierre Lévesque	Bottes	3768	150.00 \$
Ville St-pascal	Loisirs Soccer	3771	60.00 \$
Financière BN	Paiement P. Industriel	3772	5 581.75 \$
Claude Paradis	Frais déplacement	3767	20.25 \$
Frédéric Lee	Frais déplacement	3764	41.40 \$
Symposium de peinture	Don	3765	500.00 \$
ADT	Cotisation annuelle	3717	318.94 \$
Régie inter-muni. incendie	Quote Part	3754	6 917.36 \$
Mathilde Loïselle	Frais déplacement	3769	23.55 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Parc	14314-35847	98.31 \$
Hydro-Québec	P1-P2	14314-72343	434.96 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	12915-52583	1 410.27 \$
Hydro-Québec	Caserne	14314-80984	94.27 \$
Hydro-Québec	Centre Communautaire	14314-71494	586.69 \$
Hydro-Québec	Centre Comm. Agrandis	14314-24282	875.11 \$
Hydro-Québec	Croix	14314-71741	38.00 \$
Hydro-Québec	Baseball	14314-81173	26.46 \$
Hydro-Québec	Garage	12915-74158	518.07 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	12915-91754	807.98 \$
Hydro-Québec	PP5	14314-87221	79.39 \$
Hydro-Québec	PP4	14314-72253	86.47 \$
Hydro-Québec	PP2	14314-31532	269.58 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	14314-49950	403.29 \$
Hydro-Québec	P3-P4	14314-81512	988.46 \$
Hydro-Québec	Étangs	14314-19881	1 811.87 \$

Hydro-Québec	PP3	14314-47313	98.67 \$
Hydro-Québec	PP1	13314-62895	416.88 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	13615-36230	107.28 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	14314-92349	202.80 \$
BELL	Chalet des loisirs	13615-87958	126.21 \$
BELL	Station pompage	13615-86167	80.96 \$
BELL	Station pompage	13615-91624	80.96 \$
BELL	Station pompage	13615-11226	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	13615-79449	273.38 \$
CSST	Frais mensuels	12915-97797	632.97 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	12915-02512	2 578.88 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	12915-97787	5 668.28 \$
Cartes de crédit			
SAQ	Boissons activité	Élus	339.13 \$
Telus	Communication	Élus	3.61 \$
Sonothèque RDL	Micro 50 et plus	Direction	287.39 \$
Resto St-Pascal	Frais déplacements	Dévelop.	17.45 \$
Bistro Colonial	Frais déplacements	Dévelop.	16.31 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			37 633.22 \$
TOTAL SALAIRES			28 214.31 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			37 633.22 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			118 181.77 \$
GRAND TOTAL :			184 029.30 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 5 juin 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

160.06.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Daniel Jean soit nommé maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2012 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

161.06.12

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
REDDITION DES COMPTES**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme Mallette Sencrl, 470 rue Chapleau à Saint-Pascal, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

162.06.12

MANDATER ME RENÉ CHAMARD DANS LE DOSSIER DE M. STÉPHANE BONENFANT

ATTENDU QUE M. Stéphane Bonenfant, propriétaire du 12, rue Plourde, contrevient de plusieurs façons à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme, ainsi qu'aux articles 5 et 6 du règlement numéro 148, concernant les nuisances;

ATTENDU QUE M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement pour notre Municipalité s'est rendu à maintes reprises sur place afin de demander à M. Bonenfant de se conformer aux règlements;

ATTENDU QU'un avis d'infraction lui a été adressé le 26 avril dernier lui demandant d'obtempérer à notre demande et que depuis, aucun changement n'a été apporté;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me René Chamard afin que des procédures soient prises pour que M. Stéphane Bonenfant respecte nos règlements municipaux et de zonage.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

163.06.12

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 087.04.12 – PROJET DE PÉRIMÈTRE URBAIN AU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC nous a transmis un projet pour la limite du périmètre urbain de notre Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 087.04.12 et que des modifications doivent être apportées à cette résolution;

ATTENDU QUE suite à quelques rencontres et une visite sur le terrain et en analysant les espaces constructibles dans le périmètre urbain, on remarque un manque d'espace par rapport aux besoins estimés dans la zone proposée A+ selon le plan fournit par la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE le déficit en espace constructible s'établit à environ 4,34 ha;

ATTENDU QUE les agrandissements des secteurs C+ et D+ situés près de la rue Garneau totalisent 8,45 ha et que le secteur A+ ne semble pas propice au développement et que sa demande d'exclusion pourrait nuire à l'acceptation des secteurs C+ et D+;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme priorise les secteurs C+ et D+ dans sa demande d'exclusion.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

164.06.12

REMPLACEMENT DE L'ANTENNE D'ÉLECTRONIQUE MERCIER

ATTENDU QUE Électronique Mercier a une entente de location de terrain sur le lot 4 318 857-P;

ATTENDU QUE Électronique Mercier désire remplacer la tour existante par une tour autoportante;

ATTENDU QUE le projet se ferait conjointement avec Vidéotron afin d'améliorer la couverture cellulaire dans la municipalité ainsi que les systèmes radio de la municipalité et des pompiers;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE renouveler un bail de location de 100 ans en maintenant les charges et conditions du bail précédent;

QUE « et de la municipalité » soit ajouté à l'article 1 ;

QUE l'article 4 suivant soit ajouté « que le locataire verse au locateur, pour chaque fournisseur de services de télécommunication qui installera ses équipements dans les lieux loués, un loyer additionnel de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par mois à partir du premier jour du mois suivant le début de la construction des équipements du dit fournisseur de service de télécommunications »;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location selon les paramètres prévus ci-haut.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

165.06.12 AFFECTATION DU FONDS DES RÉSERVES DE SABLIERES ET GRAVIÈRES

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans les réserves provenant des droits payables par les exploitants de sablières et gravières;

ATTENDU QU'une partie de la rue Galarneau est fortement endommagée, et ceci dû en partie au transport de matériel provenant d'une sablière et gravière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) provenant du fonds des réserves de sablières et gravières soit affecté à la réfection d'une partie de la rue Galarneau (secteur Brise-culotte).

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

166.06.12

ENGAGEMENT DU PERSONNEL – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2012

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le Camp de jour 2012 au salaire convenu :

Animateurs(trices)

Laurence Frève
Louis-Charles Baker
Josiane Paturel
Cathy Chamberland
Xavier Milliard

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

167.06.12

DEMANDE DE FINANCEMENT – COMITÉ M.A.D.A.

ATTENDU QUE le Comité M.A.D.A. désire faire une page aimantée des ressources d'urgences à distribuer aux résidents de notre Municipalité;

ATTENDU QUE les coûts de production de cette page sont élevés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre agente de développement, Mme Mathilde Loïselle, à adresser une demande d'aide financière au montant de huit cents dollars (800,00 \$) à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle afin de contribuer à la production des pages aimantées des ressources d'urgences et d'y apposer leur logo.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

168.06.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME SARA-ÈVE DÉRY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Sara-Ève Déry a acquis la propriété sise au 180, rue Galarneau le 3 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Sara-Ève Déry au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 180, rue Galarneau.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

169.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME HÉLÈNE LAPOINTE ET M. LUC MICHAUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud ont acquis la propriété sise au 145, rue Galarneau le 1er mai 2012;

ATTENDU QUE la propriété acquise par Mme Hélène Lapointe de M. Luc Michaud est une propriété commerciale;

ATTENDU QUE le programme d'accès à la propriété vise le développement domiciliaire et l'accès à la propriété sur notre territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 145, rue Galarneau.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

170.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LUCIE DIONNE ET M. MICHEL LEBLANC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc ont acquis la propriété sise au 185, boul. Bégin le 8 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 185, boul. Bégin.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

171.06.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME VALÉRIE DIONNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme a acquis la propriété sise au 28, rue Plourde le 25 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Valérie Dionne au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 28, rue Plourde.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

172.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. YANNICK VERREULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Yannick Verreault a acquis la propriété sise au 160, rue Galarneau le 25 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Yannick Verreault au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 160, rue Galarneau.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

173.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - MME CAROLINE ROUILLARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Caroline Rouillard a acquis la propriété sise au 12, rue Fortier le 23 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Caroline Rouillard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 12, rue Fortier.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

174.06.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au **25, Place Santerre en juin 2006;**

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires souhaitant se prévaloir des avantages auxquels ils sont admissibles doivent le faire dans les douze (12) mois suivant l'acquisition de leur propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de M. René Roy pour le 25, Place Santerre.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

175.06.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au 255, boul. Bégin le 22 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. René Roy en tant que propriétaire non résident au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 255, boul. Bégin.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

176.06.12

FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté tient son deuxième Défi Vélo le samedi 30 juin 2012;

ATTENDU QUE cette activité est mise sur pieds dans le but de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladies incurables de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté demande notre soutien lors de cette activité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un camion avec gyrophares de la Municipalité soit disponible lors de cette activité dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur tout son parcours.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

177.06.12

**TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-PACÔME –
CONFIRMATION D'USAGE**

ATTENDU QU'à la séance ordinaire de ce conseil municipal tenue le 3 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée à M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. afin de connaître ses intérêts et intentions concernant son terrain dans le parc industriel;

ATTENDU QUE M. Dionne nous informe qu'il a des intentions de construction sur son terrain acquis de la Municipalité de Saint-Pacôme dans le parc industriel et que des plans sont en attente d'être finalisé par un architecte;

ATTENDU QUE M. Dionne demande par la même occasion que des tuyaux soient installés pour la section du cours d'eau Drapeau traversant ce terrain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. que la construction doit être érigée avant la fin de l'année 2012 et qu'une demande soit adressée à la MRC de Kamouraska afin de fermer une section du cours d'eau Drapeau.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

178.06.12

UNITÉ PASTORALE DE KAMOURASKA-OUEST – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest organise une fête pour souligner le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque qui est collaborateur pour ces paroisses;

ATTENDU QUE cette fête se tiendra le 10 juin 2012 à l'église de Mont-Carmel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter une contribution de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest pour l'organisation de la fête pour le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

179.06.12

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE – SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la société de gestion de la rivière Ouelle tient son 8^e souper-bénéfice annuel le samedi 16 juin prochain à la salle Albert-Royer de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE dès sa fondation en 2004, la Société de gestion de la rivière Ouelle s'est donnée comme mission de promouvoir, encourager et favoriser la pratique de la pêche au saumon sur la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE ce souper-bénéfice représente une source de revenus indispensable pour la Société de gestion de la rivière Ouelle afin de réaliser ses objectifs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Société de gestion de la rivière Ouelle au coût de soixante dollars (60,00 \$) chacun.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

180.06.12

TRANSPORT PIERRE DIONNE – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous présente une facture pour des travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement des rues Ouellet et Paquet;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder au paiement de la facture de Transport Pierre Dionne au montant de sept mille six cents dollars et cinquante-trois cents (7 600.53 \$) taxes incluses.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

181.06.12

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VÉRIFICATION DU PONT
DE LA PRUCHIÈRE**

ATTENDU les dommages causés au pont de la Pruchière par Transport Pierre Dionne lors des opérations de déneigement à l'hiver 2009-2010;

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne a procédé aux réparations du pont de la Pruchière en mai;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec pour qu'une vérification soit faite au pont de la Pruchière afin de s'assurer que les réparations effectuées sont conformes.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

182.06.12

SIGNALISATION DE LA LIMITE DE VITESSE – RUES DU MOULIN ET KING

ATTENDU QUE des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse sur la rue du Moulin et King sont devenus introuvables, possiblement volés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse de 50 km soient installés aux extrémités des rues du Moulin et King.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

183.06.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h39.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général